

**Arrêté n°2025-20 du 02 décembre 2025 portant nomination des représentants de
SUPMICROTECH à l'institut de technologie de l'UMLP**

Le DIRECTEUR

Vu le décret n° 2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°15 du conseil d'administration du SUPMICROTECH du 18 septembre 2025 portant approbation des statuts de l'institut de technologie ;

Vu les statuts de l'institut de technologie ;

Considérant que conformément à l'article 3.3 des statuts de l'institut de technologie, le bureau est composé du directeur d'institut et d'un représentant de chaque établissement-composante, désigné par le directeur de l'établissement-composante concerné ;

Considérant qu'en application de l'article 4.1 des mêmes statuts, le collège de droit du conseil d'institut comprend un représentant de chaque établissement-composante, désigné par le directeur de l'établissement-composante concerné ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Désignation du membre du bureau de l'institut de technologie

Monsieur Morvan OUISSE, professeur des universités, est désigné membre du bureau de l'institut de technologie.

Article 3 -Désignation du membre de droit du conseil d'institut

Monsieur Emmanuel PIAT, maître de conférences, est désigné membre du collège de droit du conseil d'institut.

Article 3 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, 02 décembre 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC